

développer ses programmes de lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé et l'épanouissement des femmes en vue d'éliminer les formes de discrimination persistantes à leur endroit.

* * * * *

SEYCHELLES

Date d'admission à l'ONU : 21 septembre 1976.

TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Territoire et population : Les Seychelles n'ont pas présenté de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 5 mai 1992.

Le rapport initial des Seychelles devait être présenté le 30 juin 1994.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 5 mai 1992.

Le rapport initial des Seychelles devait être présenté le 4 août 1993.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 5 mai 1992.

Deuxième protocole facultatif : Date d'adhésion : 15 décembre 1994.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 7 mars 1978.

Les sixième au dixième rapports périodiques des Seychelles devaient être présentés le 6 avril de chacune des années suivantes : 1989, 1991, 1993, 1995 et 1997.

À sa session de mars 1997, le Comité a examiné la mise en application de la Convention en l'absence d'un rapport du gouvernement. Dans ses observations finales (CERD/C/50/Misc.29), le Comité a noté qu'aucun rapport n'avait été présenté depuis 1986 et que le gouvernement n'avait pas répondu à l'invitation qui lui avait été adressée de participer à la réunion et de fournir les renseignements pertinents. Le Comité a proposé au gouvernement de demander une assistance technique au Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour rédiger et présenter un rapport à jour dès que possible.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 5 mai 1992.

Le rapport initial des Seychelles devait être présenté le 4 juin 1993 et le deuxième, le 4 juin 1997.

Torture

Date d'adhésion : 5 mai 1992

Le rapport initial des Seychelles devait être présenté le 3 juin, et le deuxième rapport périodique, le 3 juin 1997.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion : 7 septembre 1990.

Le rapport initial des Seychelles devait être présenté le 6 octobre 1992.

RAPPORTS THÉMATIQUES

Mécanismes de la Commission des droits de l'homme

Disparitions forcées ou involontaires, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1997/34, par. 311-313)

Aucun nouveau cas de disparition n'a été signalé par le Groupe de travail (GT) au gouvernement. Les trois cas qui doivent être clarifiés se seraient tous produits en 1977 et en 1984 et concernaient des enlèvements commis par des membres des forces de sécurité. Le rapport souligne qu'au moins deux des personnes enlevées étaient des opposants connus au gouvernement, qui n'a pas répondu à la communication du GT.

Autres rapports

Travailleurs migrants, Rapport du SG à la CDH

(E/CN.4/1997/65, par. 4)

Le rapport du Secrétaire général visant la situation relative à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles note que les Seychelles ont adhéré à la Convention.

* * * * *

SIERRA LEONE

Date d'admission à l'ONU : 27 septembre 1961.

TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Territoire et population : La Sierra Leone n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 23 août 1996.

Le premier rapport de la Sierra Leone doit être présenté le 30 juin 1998.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 23 août 1996.

Le premier rapport de la Sierra Leone devait être présenté le 22 novembre 1997.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 23 août 1996.

Discrimination raciale

Date de signature : 17 novembre 1996; date de ratification : 2 août 1967.

La Sierra Leone n'a pas soumis ses rapports périodiques pour la période de 1976 à 1996 (n° 4 à 14); le 14^e rapport périodique devait être présenté le 4 janvier 1996.

Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 21 septembre 1988; date de ratification : 11 novembre 1988.